

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIERE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 JANVIER 2026**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 6

VOTES : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2026/1/1

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt et un janvier deux mil vingt-six.

**Présents**

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BERTOCHIO Cédric, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

**Absents excusés**

BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BOREL Christian, CARRET Bruno, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et VANDENABEELE Magali.

**Procurations**

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël ;  
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc ;  
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;  
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme SAUNIER Clémence ;  
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine ;  
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.  
Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2026**

Il est rappelé à l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire a un double objectif :

- Il permet au président de l'établissement public de coopération intercommunale d'informer l'assemblée délibérante de la situation financière de la collectivité et des tendances qu'il souhaite donner au prochain budget.
- Il permet également à l'assemblée délibérante d'informer le président des grandes orientations qu'elle souhaite voir retenues dans le projet de budget pour être à même de les adopter.

Ce rapport est établi en vertu de l'article L 2312.1 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir débattu des orientations budgétaires de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance pour l'exercice 2026, l'assemblée du conseil communautaire prend acte du document et des annexes financières joints en annexe.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de  
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

La secrétaire de séance

Madame Christine SPOZIO

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 28 janvier 2026

Et de la publication, le 29 janvier 2026

*(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).*